



REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

PREVENIR LE HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL

Le harcèlement moral au travail est un sujet délicat dont il faut se préoccuper de manière anticipée et efficace.

Vous souhaitez vous informer et/ou contribuer à l'amélioration de la prévention du risque psychosocial au sein de votre structure ?

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Manager, Responsable sécurité, Représentant du personnel, salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

PROGRAMME

Définitions (contours et distinction entre violences internes et externes), **aspects juridiques**

Les manifestations psychologiques

Prévention primaire (ex : communication, affichage...), **secondaire** (solutions de protection...), **et tertiaire** (réparation, prise en charge psychologique...)

Réunion animée par la Psychologue du travail de l'AIST 21



Places limitées

→ **Inscription obligatoire sur : www.aist21.com**

Rubrique "Formations" / Réunions d'information collectives

→ **Pour toute information**, Carole CELERIER - c.celerier@aist21.com - 03 45 83 26 08